

À PROPOS D'ÉDUCATION

Suite

L'instituteur doit savoir :

Mettre de la dignité et de l'énergie dans son enseignement. Par là, il se concilie l'estime et le respect des élèves, qui lui assurent un grand empire sur eux. L'ordre, le silence, le travail, l'obéissance règnent ainsi dans l'école et le maître s'épargne à lui-même beaucoup d'embaras et à ses élèves beaucoup de punitions.

Tenir note des fautes qui lui échappent et en profiter pour se corriger. Tout homme est exposé à se tromper et l'instituteur plus qu'aucun autre parce que ses devoirs sont nombreux et difficiles. Il doit donc être attentif sur lui-même, reconnaître ses fautes, et tenir note pour se corriger. Qu'il oublie, par exemple, un point obscur, qu'il redresse l'erreur qui lui sera échappée, la règle inexorable qu'il aura donnée, etc.

L'instituteur doit être :

Vigilant, c'est-à-dire remplir promptement et soigneusement tous ses devoirs. Pour cela, le matin, avant la classe, il prépare bien ses leçons ; 2o pendant la classe, il est continuellement et exclusivement occupé de ses élèves et avec ses élèves ; 3o au dehors, il s'occupe de l'ordre, l'application, prop. e.é, paroles, geste, actions, intentions mêmes, et il profite de tout pour le bien de chacun de ses élèves.

Prudent. En prévoyant tout ce qui peut être utile aux véritables intérêts des élèves et leur causer du dommage.

Patient. En effet, c'est la patience qui lui fait supporter couragement et sans murmurer, les peines qui arrivent. L'instituteur a besoin de cette vertu, car les défauts, les torts, l'ingratitude, le peu de disposition des élèves et les exigences des parents déraisonnables sont une source de douleurs. C'est-à-dire avoir la bonté répandue sur la physiologie, dans les paroles, les regards, les actions.

Ferme. Pour tenir avec force, exactitude et persévérance à toute ma sure jusqu'à nécessaire au bien de ses élèves, il doit aller vigilement la douceur et la fermeté. Pour y parvenir plus sûrement, le maître doit pas se familiariser avec ses élèves ; 2o ne doit pas commander et ne pas défendre à chaque instant de nouvelles choses, mais, de quelque loi est portée, tenir à son exécution ; 3o les défenses et les commandes doivent être faites en peu de mots ; 4o ne pas taire légèrement les menaces, mais tenir à celles qui ont été faites.

Sous le rapport intellectuel, l'instituteur doit : 1o être un homme intelligent, c'est-à-dire d'un jugement droit et sain, homme de bon sens, pratique, jouissant d'une bonne mémoire et d'une présence d'esprit qui l'empêche de se désorienter dans les difficultés imprévues ; 2o qu'il connaisse le caractère de ses enfants, la vertu qu'il doit leur faire acquiescer, les défauts auxquels ils sont sujets, les abus et les désordres au milieu desquels ils sont appelés à vivre.

L'instituteur doit être en état d'établir et de maintenir la discipline dans la classe. L'importance de la discipline est grande : elle établit l'ordre en tout et partout et l'ordre amène le progrès, la vie, tandis que le désordre produit la ruine, la mort ; d'ailleurs, la nature des choses et l'expérience prouvent qu'une bonne discipline forme le caractère ; 2o la discipline vient en aide aux autres moyens d'éducation. Les fruits d'une bonne discipline dans l'école sont : l'ordre, qui fixe le lieu où doivent se trouver les objets de l'école ; le jour, l'heure et la durée des différents exercices ; la place que doit occuper chaque enfant, les mouvements qu'il exécute principalement à l'entrée et à la sortie de la classe.

Les avantages de l'ordre dans l'école sont considérables : il fait gagner du temps, diminue la fatigue, rend le travail plus agréable, plus facile et plus profitable ; enfin, donne à la physiologie de l'élève cette beauté que l'harmonie et la régularité font déceler partout.

On reconnaît l'instituteur qui aime son état et ses élèves à son dévouement et à son désintéressement.

Le dévouement fait qu'il ne compte pas les efforts qu'il fait, qu'il y a à faire pour se mettre à la portée des enfants, pour bien organiser son école, perfectionner son enseignement et surtout former le cœur des enfants.

Le désintéressement le porte à se dévouer au pauvre comme au riche, à prendre en compassion le faible et l'ignorant, à ne chercher sa récompense que dans le progrès et le bonheur de ses élèves sans même s'arrêter à l'oubli et l'ingratitude.

Voilà l'instituteur tel qu'il doit être, tel que les parents qui leur confient les enfants ont droit d'exiger qu'il soit et tel est celui qui est vraiment dans la vocation.

De ce qui précède, il résulte donc que le travail est inséparable du travail incessant, pénible et fastidieux. Et cependant, quelles résolutions précieuses par l'ignorance et les préjugés à l'adresse de ce dévoué serviteur. Entre autres, combien de fois n'a-t-on pas entendu dire que l'instituteur est un homme qui jouit de longs loisirs, disons-le, un *parvenu*, ne travaillant que six heures par jour. A ceux qui tiennent ce raisonnement, je répondrais qu'ils ne connaissent rien en fait d'enseignement et n'ont aucune idée de la position de l'instituteur ; car le véritable éducateur ne borne pas son travail au temps de la classe, ses loisirs et surtout ses vœux sont employés au profit de ses élèves, par un étude sérieuse, la correction des devoirs, la préparation des leçons et des exercices du lendemain. Et j'ajouterai que si les heures du travail sérieusement, j'en ferai tel l'ouvrage que j'ai écrit, afin que l'honneur des écoliers comparé son labeur en plein soleil et dans la liberté aux laborieuses veillées du professeur qui courbe sous une lampe tumeuse, demeuré au silence de la nuit d'ajouter au travail déjà si pénible de la journée. *A suivre.*

LE COLLÈGE DE SAINT-LAURENT

Le collège Saint-Laurent, dirigé par les religieux de Salutes-Croix, voit, chaque année, le nombre de ses élèves s'élèver sans cesse en grand nombre. Cette année l'augmentation a été si considérable que le local actuel, qui a déjà des proportions fort respectables, est devenu trop exigé.

En prévision de ce besoin, les autorités de ce collège ont résolu de faire exécuter des travaux considérables à leur établissement. L'honneur et l'orgueil de la charmante petite ville de Saint-Laurent. En effet, au printemps on construisait une voie qui aura une longueur de cent dix pieds et qui sera étendue. Ces travaux coûteront entre \$40,000 et \$50,000. Cette amélioration dont le besoin se fait vivement sentir sera hautement appréciée par la population de Saint-Laurent et par les cent dix d'élèves qui, chaque année, se pressent au collège des RR. PP. de Salutes-Croix pour y recevoir cette éducation pratique que l'on prétend, dans un certain monde, ne pas être donnée dans nos établissements religieux. La culture de toutes les sciences utiles et pratiques, c'est celle qui a pour base la Religion et c'est celle que l'on donne à Saint-Laurent.

Avant de songer à faire des avocats, des notaires, des médecins, des industriels, des commerçants, les religieux de Salutes-Croix s'appliquent d'abord à former des chrétiens, respectueux des droits de Dieu et de la Sainte-Eglise. Et qui pourrait les en blâmer ? Les jeunes gens formés ad'après les principes chrétiens sont, à quelque profession qu'ils s'approprient, des hommes justes, honnêtes, des patriotes dont le pays n'aura qu'à se glorifier.

C'est ce nous venons de dire à propos du collège de Saint-Laurent s'applique également à tous les établissements dirigés par nos prêtres, nos religieux et nos instituteurs en laïque chrétiens et catholiques. Sans nos collèges, où seraient aujourd'hui et qui seraient été les grands patriotes qui ont fait la gloire du Canada et qui, aux jours sombres de notre histoire, l'ont sauvée de la ruine par leur héroïque conduite ?

Alions, respectons nos établissements d'éducation dirigés par nos prêtres et nos religieux, où se forment nos jeunes gens qui seront les hommes de demain. Une nation ne saurait périr quand elle marche sous l'étendard de la croix rempli d'une foi ardente et qui ont pour devise *pro Deo et Patria.*

EDOUARD PARRILL.